DÉCISIONS

18-53	14/05/2018	**Décision du Président relative à l'acceptation du don d'archives privées de M. Marc SYLVAIN**
18-54	14/05/2018	**Marché de travaux pour l'aménagement de l'OTI et d'une salle d'exposition sur la commune de Le Thor pour les Lots 1 à 9**
18-55	28/05/2018	**Décision du Président relative à l'acceptation du don d'archives privées de M. Lucien PINELLI**

Envoyé en préfecture le 22/05/2018
Reçu en préfecture le 22/05/2018
Affiché le
ID : 084-248400319-20180515-DEC2018_053-AU

Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

PG/EB/GM/CB

DECISION DU PRESIDENT

n° 18-53

Objet : Décision du Président relative à l'acceptation du don d'archives privées de M. Marc SYLVAIN

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L.2242.1

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 17-91 du 21 septembre 2017, parvenue en Préfecture de Vaucluse le 26 septembre 2017 approuvant le contrat de dons d'archives et donnant autorisation au président pour signer les contrats de dons

DECIDE

Article 1 : d'accepter un don d'archives privées sous forme d'originaux et de copies effectué par M. Marc SYLVAIN . Le don se compose de 2 cartes postales originales, en noir et blanc, représentants le monument aux morts des soldats de 14-18 à L'Isle sur la Sorgue et son inauguration le 1er novembre 1922. Il se compose également de 4 copies de carte postale, en noir et blanc, du monument aux morts des soldats de 14-18 à L'Isle sur la Sorgue. Le monument aux morts des soldats de 14-18 de la commune de L'Isle sur la Sorgue est situé dans le cimetière communal. C'est le sculpteur Marius SAÏN, artiste bien connu dans le Vaucluse, qui est chargé de l'exécution de l'œuvre.

Article 2 : de conclure un contrat de don d'Archives privées avec M. Marc SYLVAIN , demeurant résidence Crillon, 50 impasse du Gaz 84800 L'Isle sur la Sorgue.

Fait à L'Isle-sur-la-Sorgue, le 15 mai 2018

Le Président,

Pierre GONZALVEZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES DES MONTS DE VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 17/05/2018
Reçu en préfecture le 17/05/2018
Affiché le
ID : 084-248400319-20180514-DEC2018_054-AU

Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

PG/EB/GM/DR

DECISION DU PRESIDENT

n° 18-54

Objet : Marché de travaux pour l'aménagement de l'OTI et d'une salle d'exposition sur la commune de Le Thor pour les Lots 1 à 9.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse,

Vu l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 14-36 du 17 avril 2014, parvenue en Préfecture de Vaucluse le 22 avril 2014 donnant délégation au Président, conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 27 du décret relatif aux marchés publics,

Considérant l'analyse des offres reçues et les propositions pour les Lots N°1, N°2, N°3, N°4, N°5, N°6, N°7, N°8 et N°9,

DECIDE

Article 1 : De conclure les marchés et d'attribuer le Lot n°1 Gros-oeuvre à l'EURL Luberon Bâtiment - 3210 Chemin Romieu - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE, le Lot n°2 Cloisons - Doublage – Plafonds à la SARL SOLELEC - 2 Avenue du Compagnonnage - BP 614 - 84031 AVIGNON CEDEX 3, le Lot n°3 Menuiseries intérieures à la SARL BACCOU - 39 Impasse ZA La Barcillonne - BP 24 - 84190 BEAUMES DE VENISE, le Lot n°4 Menuiseries extérieures à la SARL MASFER - 134 Allée du Mistral - ZA La Cigalière - 84250 LE THOR, le Lot n°5 Revêtements sols et murs à la SARL NOUVOSOL - ZI La Courtine - 585 Rue de l'Aulanière - 84000 AVIGNON, le Lot n°6 Electricité à la SA BRES ELECTRICITE - 2785 Route de Carpentras - Quartier Bellecroix - 84210 VENASQUE, les lots n°7 Plomberie - Sanitaires - VMC et n°8 Chauffage - Rafraichissement à la SARL THERMATEX - 4 Clos Saint Pierre - 84250 LE THOR et le Lot n°9 Peinture à la SARL B-Y PEINTURE - 632 Avenue Victor Hugo - 84200 CARPENTRAS.

Article 2 : Lot N°1 : La Tranche Ferme est de 25 204,75 €HT, la Conditionnelle de 9 097,42 €HT et pour l'option de 8 187,83 €HT. Lot N°2 : La Tranche Ferme est de 25 524,00 €HT et la Conditionnelle de 7 210,00 €HT. Lot N°3 : La Tranche Ferme est de 10 588,09 €HT et l'option de 2 805,06 €HT. Lot N°4 : La Tranche Ferme est de 24 989,00 €HT et la Conditionnelle de 4 307,00 €HT. Lot N°5 : La Tranche Ferme est de 9 207,16 €HT et la Conditionnelle de 2 840,83 €HT. Lot N°6 : La Tranche Ferme est de 13 984,00 €HT et la Conditionnelle de 5 960,00 €HT. Lots N°7 : La Tranche Ferme est de 5 026,36 €HT et la Conditionnelle de 3 906,85 €HT et N°8 : La Tranche Ferme est de 9 326,46 €HT et la Conditionnelle de 4 141,55 €HT et le Lot N°9 : La Tranche Ferme est de 3 456,00 €HT et la Conditionnelle de 750,00 €HT.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à L'Isle-sur-la-Sorgue, le 14 mai 2018.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE

Le Président,

Pierre GONZALVEZ

Envoyé en préfecture le 31/05/2018
Reçu en préfecture le 31/05/2018
Affiché le
ID : 084-248400319-20180528-DEC2018_055-AU

Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

PG/EB/GM/CB

DECISION DU PRESIDENT

n° 18-55

Objet : Décision du Président relative à l'acceptation du don d'archives privées de M. Lucien PINELLI

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L.2242.1

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 17-91 du 21 septembre 2017, parvenue en Préfecture de Vaucluse le 26 septembre 2017 approuvant le contrat de dons d'archives et donnant autorisation au président pour signer les contrats de dons.

DECIDE

Article 1 : d'accepter un don d'archives privées sous forme d'originaux effectué par M. Lucien PINELLI . Il s'agit d'une partie de deux exemplaires du journal « Le Petit Méridional », journal républicain quotidien : La première partie du journal date du 31 mai 1918. La deuxième partie date du 10 juin 1918. Il est à noter que les deux quotidiens sont en très mauvais état.

Article 2 : de conclure un contrat de don d'Archives privées avec M. Lucien PINELLI , demeurant au 1175 chemin de la Muscadelle 84800 L'Isle sur la Sorgue.

Fait à L'Isle-sur-la-Sorgue, le 28 mai 2018

Le Président,

Pierre GONZALVEZ

PAYS DES SORGUES COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE VAUCLUSE